



COUR D'APPEL DE PARIS

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

Paris, le 12 septembre 2019

PARQUET NATIONAL FINANCIER

Communiqué de presse du procureur de la République financier

Le 12 septembre 2019, le président du tribunal de grande instance de Paris a validé la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) signée par le procureur de la République financier avec les sociétés Google France SARL et Google Ireland Ltd en matière de fraude fiscale, en application des nouvelles dispositions de l'article 41-1-2 modifié par la loi n°2018-898 du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude fiscale.

Par cette convention, les sociétés Google France SARL et Google Ireland Ltd s'engagent à verser une amende d'intérêt public d'un montant total de 500 millions d'euros qui abondera le budget général de l'Etat français.

Cette CJIP intervient à l'issue d'une enquête préliminaire ouverte par le parquet national financier le 16 juin 2015 à la suite d'une plainte déposée par la Direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France sur le fondement d'un défaut de souscription par la société Google Ireland Ltd de déclarations à l'impôt sur les sociétés au titre des exercices fiscaux 2011 à 2014. L'enquête, menée notamment du chef de fraude fiscale, a été confiée à la Brigade nationale de répression de la délinquance fiscale de la Direction centrale de la police judiciaire.

Cette convention règle au plan pénal la situation des sociétés Google France SARL et Google Ireland Ltd. S'inscrivant dans une démarche coordonnée avec l'administration fiscale, elle est adossée à un accord en matière fiscale portant sur les redressements pratiqués par l'administration fiscale.

Elle sera publiée sur le site de l'Agence Française Anticorruption dans un délai de dix jours, sauf renonciation par les sociétés à son bénéfice. L'exécution de cette convention éteindra l'action publique.

Contact :

Céline Clement Petremann, responsable communication
tel : 01.44.32.99.68 – 06 77 34 95 30 - celine.clement-petremann@justice.fr
Parquet national financier – parvis du tribunal de Paris – 75017 PARIS